



Ville de Rueil- Malmaison

Rapport Annuel
Développement Durable
2015 - 2016

| | |
|---|-----------|
| EDITO | 2 |
| PRESENTATION DU RAPPORT | 3 |
| INTRODUCTION : LES PLANS D’ACTIONS TRANSVERSES | 4 |
| PARTIE 1 : LA VALORISATION DU CADRE DE VIE | 5 |
| 1-1 : Construire l’EcoQuartier ARSENAL | 6 |
| 1-2 : Développer les mobilités actives sur le territoire | 8 |
| 1-3 : Développer des démarches santé-environnement dans les structures éducatives | 10 |
| PARTIE 2 : L’ACTION SOCIALE ET CULTURELLE | 13 |
| 2-1 : Promouvoir la connaissance de l’entreprise | 14 |
| 2-2 : Développer l’accessibilité des bâtiments publics et le lien inter-générationnel | 16 |
| 2-3 : Promouvoir l’accès à la culture | 19 |
| PARTIE 3 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE | 21 |
| 3-1 – Réduire les consommations d’énergie dans les bâtiments publics | 22 |
| 3-2 – Optimiser l’éclairage public | 24 |
| 3-3 : Réduire la consommation de carburants au sein de la flotte municipale | 26 |
| 3-4 : Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine privé | 28 |
| PARTIE 4 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES | 30 |
| 4-1 : Préserver les ressources et la biodiversité | 31 |
| 4-2 : Réduire la production de déchets, améliorer la valorisation | 33 |
| 4-3 : Développer une restauration éco-exemplaire | 35 |
| PARTIE 5 : LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS | 37 |
| 5-1 : Sensibilisation et mobilisation du grand public | 38 |
| 5-2 : L’animation des réseaux | 40 |
| 5-3 : Eco-exemplarité de la Mairie | 42 |
| 5-4 : Sensibiliser les Rueillois aux économies d’énergie | 45 |
| LEXIQUE | 47 |

EDITO

Près de 54% de la population mondiale vit dans les ensembles urbains. En France, la proportion atteint 80%.

Quelques mois après la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP21), qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, l'engagement des villes et des populations pour lutter contre le changement climatique et préserver l'environnement relève d'une évidente nécessité.

Notre ville de Rueil-Malmaison s'est engagée depuis de nombreuses années, au travers de ses deux Agenda 21 (2007 et 2013), dans la démarche du développement durable, qui permet de conjuguer développement économique, bien-être des habitants et préservation des ressources et de l'environnement.

L'engagement de la Ville a été reconnu en 2015 par l'obtention de la Reconnaissance Agenda 21 local France, décerné par le Ministère. La Ville a également candidaté, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien, à l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), dont cette dernière a été lauréate.

Le Rapport Développement durable 2015/2016, permet à notre collectivité de dresser un état des lieux annuel des actions mises en œuvre, et de communiquer sur notre engagement de long-terme. Il a vocation à un support de réflexion et de débat pour l'assemblée politique, pouvant générer des infléchissements stratégiques jusque dans les choix d'orientations budgétaires.



Patrick OLLIER

Député-Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole
du Grand Paris



Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT

Adjoint au Maire
Délégué au Développement durable et à
l'environnement

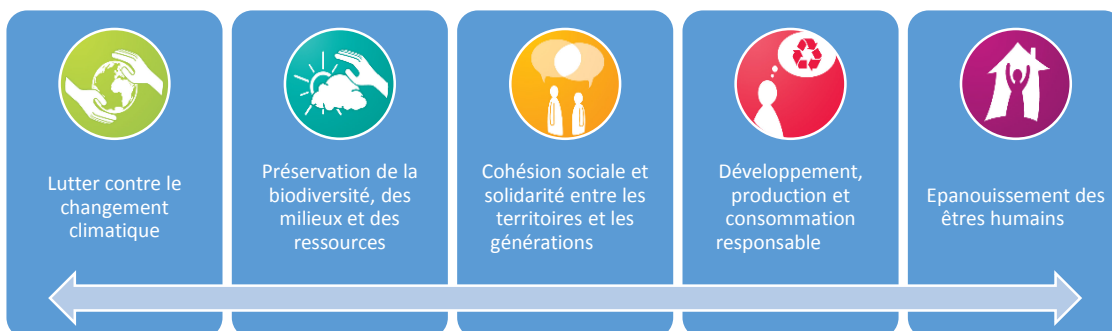
PRESENTATION DU RAPPORT

Après le rappel du contexte local et des programmes de développement durable, ce rapport présentera une sélection de réalisations de la collectivité ainsi que les perspectives de réflexions et de travail présentées de manière très synthétique et illustrée.

Le Rapport Développement durable est divisé en cinq parties, s'appuyant sur les cinq orientations de l'Agenda 21 saison 2 :

- ✓ La valorisation du cadre de vie
- ✓ L'action sociale et culturelle
- ✓ La lutte contre le changement climatique
- ✓ La préservation de la biodiversité et des ressources
- ✓ La mobilisation et la sensibilisation de tous les acteurs

Pour chaque action, un pictogramme décrit l'impact de l'action au regard des 5 finalités du Développement Durable :



INTRODUCTION : LES PLANS D' ACTIONS TRANSVERSES

Rueil-Malmaison, ville de 80 000 habitants, bénéficie d'un patrimoine naturel et environnemental de qualité, aux portes de Paris, que les élus et les habitants ont à cœur de préserver.

C'est pourquoi la Ville est engagée depuis 2001 dans une politique de Développement Durable, formalisée en 2007 par l'adoption du premier Agenda 21, renouvelé en 2013 au terme d'une large période de concertation. En 2015, l'Agenda 21 saison 2 a obtenu la reconnaissance « Agenda 21 local France » par le Ministère de l'Ecologie, gage de la qualité du projet stratégique engagé et la cohérence des politiques menées à l'échelon local.



Par ailleurs, la Ville est engagée depuis 2012 dans l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET), conformément à l'obligation réglementaire. Cette démarche a été co-construite avec la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien et les Villes de Suresnes et Nanterre. Les quatre PCET (un pour chaque collectivité) ont été adoptés par les instances délibératives en novembre et décembre 2015, après avoir reçu un avis très favorable de la Préfecture. Il constitue désormais le volet climat-énergie de l'Agenda 21.



Le pilotage opérationnel du programme d'actions Agenda 21 – Plan Climat est assuré par le service Développement Durable qui coordonne la mise en œuvre des actions et la recherche de subventions, apporte son expertise sur certains projets, et favorise un travail en transversalité entre les différents services.

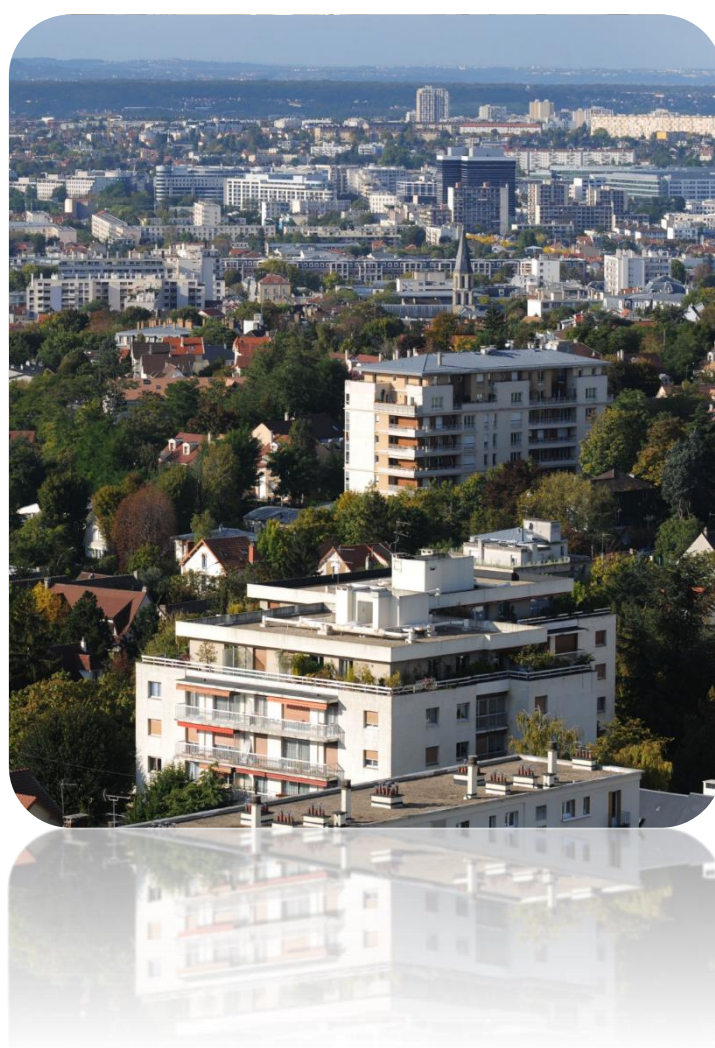
Ces plans d'actions (Agenda 21 et Plan Climat) nous ont permis d'élaborer des stratégies globales de développement durable, de rendre visible notre engagement, et de nouer des partenariats étroits avec différents partenaires, à l'échelle intercommunale en particulier. Nous avons ainsi été lauréats, aux côtés de la CAMV et des Villes de Nanterre et Suresnes, de deux appels à projets importants en 2015

- ✓ Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (Ministère) - pour le financement de programmes d'amélioration de l'éclairage public sur les 3 territoires
- ✓ Programmes d'investissement d'avenir – Ville de demain (Caisse des Dépôts et Consignations) – pour le financement de différents projets, dont le Centre sportif de l'Arsenal, à haute performance énergétique



PARTIE 1 : LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

Rueil-Malmaison se définit comme une ville de province aux portes de Paris, bénéficiant d'une grande attractivité pour les entreprises, mais aussi d'un patrimoine naturel et culturel très riche. Cette orientation vise à préserver un aménagement du territoire équilibré et à développer le bien-vivre ensemble dans l'espace public.



1-1 : Construire l'EcoQuartier ARSENAL

Contexte

La volonté d'aménager un écoquartier s'inscrit dans la continuité des actions menées par la municipalité, qui visent à favoriser un urbanisme durable, à valoriser ses ressources naturelles, et à préserver la biodiversité, garants d'un cadre de vie attractif (Agenda 21, Parc Naturel Urbain...).

La Ville a saisi une double opportunité, pour engager la construction d'un EcoQuartier :

- ✓ Une opportunité foncière, liée au départ du Centre Technique de Renault et de la libération des terrains de l'OTAN
- ✓ L'arrivée de la gare du Grand Paris Express Rueil / Suresnes « Mont-Valérien » (ligne 15) à l'horizon 2025, qui permettra de désenclaver cette zone, et qui desservira notamment La Défense et le Sud des Hauts-de-Seine.

L'ensemble constitue une opportunité unique d'aménagement urbain d'environ 25 hectares. Il permettra de créer une nouvelle synergie entre 4 « villages » des Hauts de Rueil : Plateau, Mont-Valérien, Côteaux et Mazurières.

L'ambition de la Ville est d'en faire une référence dans le domaine des écoquartiers : sobriété énergétique, utilisation des énergies renouvelables disponibles dans le secteur (solaire, géothermie).

Réalisations 2015 - 2016

➤ Description

Modification du PLU

La Ville a modifié le PLU, afin de pouvoir insérer pour l'Ecoquartier des dispositions permettant de mutualiser les locaux vélos ou les places de stationnement, d'autoriser la réalisation de toitures terrasses fonctionnelles (végétalisées et/ou supports de dispositifs à énergie renouvelable), de favoriser l'implantation d'espaces partagés à l'instar du coworking, d'imposer la réalisation d'espaces verts de pleine terre, d'améliorer la gestion des eaux usées (notamment des eaux pluviales) et la performance énergétique des bâtiments et de permettre la création du réseau de chaleur...

Démarche de concertation :

Suite à l'approbation du dossier de création de la ZAC le 9 juillet 2015 et à la désignation de l'aménageur de l'écoquartier, **un groupe de "dialogue et de suivi"** a été lancé, composé d'habitants des territoires limitrophes de l'écoquartier, d'élus Verts, d'associations de Développement Durable, et d'experts (énergie, urbanisme, ...). L'objectif de ces réunions est de présenter l'état d'avancement des études et choix sur l'écoquartier.

La première réunion a eu lieu le 15 décembre 2015 et concernait les questions de développement durable de l'écoquartier (stratégie énergétique et présentation d'une étude sur la collecte pneumatique de déchets non retenue, notamment).

La deuxième réunion, qui s'est tenue le 23 mars 2016 avec la participation de Bouygues Immobilier, a été l'occasion de présenter les projets de Green Office® de Rueil et de Green Home® de Nanterre et

notamment la méthodologie d'élaboration de la stratégie de développement durable de ces deux bâtiments BEPOS.

Enfin, un **comité de suivi de chantier** a été mis en place, réunis en fonction de l'avancement des travaux afin d'assurer le déroulement du chantier (circulation de véhicules lourds, modification de circulations à prévoir, plan d'installation de chantier, nature des interventions et nuisances prévisibles générées). Les démolitions entamées sur le site depuis la fin de l'année 2015 ont fait l'objet de deux réunions de comité de suivi (17 novembre 2015 et 8 mars 2016).

Perspectives 2016 / 2017

Démarche de concertation et comités de suivi :

Le lancement de la 1^{ère} phase de construction fera l'objet de nouvelles réunions de suivi avec la population avant la fin de l'année 2016.

Objectifs énergétiques :

Un schéma directeur des réseaux de chaleur est en cours de finalisation sur les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes. L'étude a été entreprise dans le cadre du Plan Climat-énergie territorial de la CAMV et de ses trois villes membres.


Cette étude corrobore le choix de créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie collective avec 60% d'énergies renouvelables et de récupération (au minimum).

En complément, un projet de géothermie profonde, avec le partenariat de la Ville de Suresnes, fait l'objet d'études complémentaires (faisabilité technique et financière).

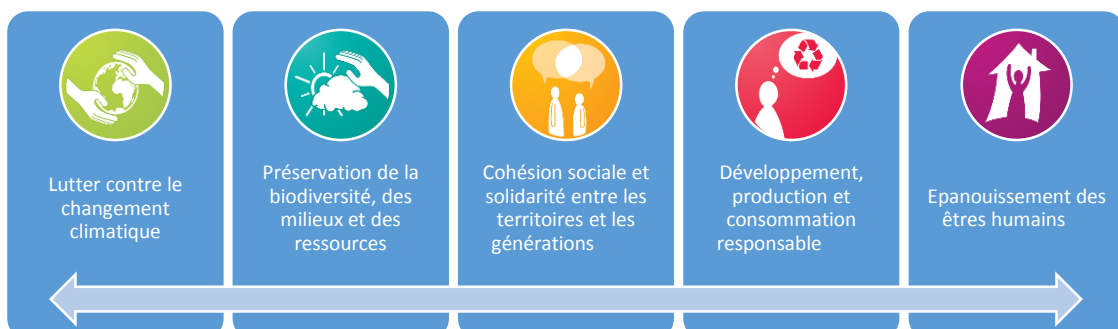
Labellisation Ecoquartier :

La Ville a déposé en juin, un dossier pour entrer dans la deuxième phase de la labellisation qui consiste en l'obtention d'un diplôme : « Engagé dans la labellisation Ecoquartier ». Cette deuxième phase intervient lorsque le projet est en chantier.

Les 20 engagements de la Charte des EcoQuartiers



| | | | |
|---|--|---|---|
| 1. Réaliser les travaux répondant aux besoins de la population et contribuer au territoire. | 6. Favoriser un accès sur les sites existants et nouveaux aux services publics pour lutter contre l'étalement. | 11. Contribuer à un développement économique durable et à la création d'emplois. | 16. Réaliser un urbanisme performant et innovant en matière de services publics et de logement. |
| 2. Favoriser et mettre en œuvre un processus de dialogue et une gouvernance élargie. | 7. Mettre en œuvre les principes de la charte des EcoQuartiers et les principes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. | 12. Favoriser la diversité des fonctions dans l'habitat et les services. | 17. Mettre à disposition des équipements publics de proximité et des services de proximité. |
| 3. Intégrer l'épave et le cycle de vie de l'habitat. | 8. Assurer un cadre de vie sain et sûr. | 13. Collaborer avec les acteurs locaux pour développer les filières locales et les circuits courts. | 18. Encourager la production locale, développer et promouvoir des filières de valorisation et de recyclage. |
| 4. Prendre en compte les besoins de la population et les enjeux de la transition énergétique dans le choix de conception. | 9. Mettre en œuvre les principes de la charte des EcoQuartiers et les principes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. | 14. Préférer les matériaux locaux et les produits issus de l'économie et du territoire. | 19. Réaliser l'entretien et la maintenance des équipements et des services. |
| 5. Mettre en œuvre des principes de conception et de construction durables. | 10. Valoriser le patrimoine local et les savoirs traditionnels. | 15. Favoriser la transition énergétique et réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre. | 20. Préparer et adapter le territoire à l'évolution des besoins et des enjeux. |



1-2 : Développer les mobilités actives sur le territoire

Contexte

Le transport de personnes est le 4^{ème} poste d'émission de GES du territoire (9 %). Le PDUIF (Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France) fixe comme objectif de réduire de 2 % le nombre de trajets en voiture particulière ou en deux-roues motorisés, et d'augmenter de 10 % les trajets en modes actifs d'ici à 2020.

Pour développer les déplacements cyclables sur le territoire, la Ville développe depuis de nombreuses années des pistes aménagées, les double-sens cyclables en zone 30, des pistes cyclables, des voies vertes mais également des places de stationnement vélo gardiennés et sécurisés – dont on sait qu'ils sont un élément moteur pour encourager le développement des transports cyclables.

Par ailleurs, la Ville poursuit l'aménagement de nouvelles « zones piétonnes » et « de rencontre » (limitées à 20 km/h) sur les centralités des villages qui le nécessitent, par souci d'apaisement de la circulation et de partage sécurisé de l'espace public. En 2015, on compte sur le territoire 10 km linéaires piétonniers et 2,8 km de zones de rencontre (sur les 110 km totaux de voirie du territoire)

Enfin, la Ville a engagé depuis 2012 la rénovation de sa gare RER. La nouvelle gare routière, baptisée Mobipôle, facilitera l'utilisation de tous les modes de transports dans ce secteur : RER, voitures, vélos, bus, deux-roues motorisés... Un immeuble accueillant les commerces, une résidence étudiants et un hôtel doivent permettre aussi de redonner vie à ce quartier.

Réalisations 2015-2016

➤ **Description :**

Mobipôle, mis en service !

Entre 2015, la nouvelle gare RER a ouvert ses portes : un parking souterrain de 316 places, une station vélos de 400 places, une nouvelle gare routière de 18 postes à quai pour les neuf lignes de bus. La construction du bâtiment privé accueillant l'hôtel 4 étoiles (110 chambres), la résidence étudiante (120 studios) et les commerces (une jardinerie et une brasserie), seront achevés en 2016. Le magasin BOTANIC a ouvert en juin 2016. Mobipôle a reçu fin 2015 le trophée « Intermodalité » du Club ville, rail & transports.

Une nouvelle Zone 30 est créée, à l'intérieur du périmètre défini par les rues Paul-Doumer, Hôpital-Stell, Danton, Eugène-Sue et la limite communale avec Nanterre. Avec la création de cette nouvelle zone 30, ce sont 60% des routes qui sont désormais classés en zone 30. Si on y ajoute les zones de rencontre (< 20 km/h) et les voies piétonnes, 70% des voies sont désormais classées en "zones apaisées".

➤ Indicateurs

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | Date : 2013 | Date : 2014 | Date : 2015 |
|---|--|-------------|-------------|-------------|
| Nbre de places non sécurisées (arceaux libres) : | 850 | 850 | 865 | 870 |
| Nb de places sécurisées (gardiennés) : | 380 | 380 | 380 | 450 |
| Linéaire de voies cyclables (km) : | 13,22 | 13,22 | 14,82 | 14,82 |
| Linéaire double sens cyclable (km) : | 15,4 | 16 | 17,97 | 17,97 |
| Linéaire aire piétonne (km) : | 8,08 | 8,93 | 9 | 10,2 |

Perspectives 2016 / 2017

Aménagement d'une voie verte en bordure du Golf de Saint-Cloud, qui longe le bord de l'Hippodrome (500m).

Dans le cadre de cette opération, le Paris Country Club a cédé à la Ville de Rueil-Malmaison une bande de terrain, le long de la rue du Lieutenant Colonel de Montbrison (6,4 m de large) et de l'avenue de Fouilleuse (7,5m à 9,5m de large). Il s'agit d'un projet d'aménagement d'une circulation douce pour les piétons et les cyclistes, à proximité de l'Avenue de Fouilleuse, du Clos-des-Terres-Rouges et du parc Carrey de Bellemare. Cet aménagement bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental, et a été inauguré le 11 juin 2016.

Ouverture d'une promenade permettant de relier le village Buzenval à la Forêt Domaniale de la Malmaison : un linéaire de 800m de voie verte (circulation ouverte aux piétons et vélos seulement) créé à cette occasion.

Renforcement des transports en commun et équipement en bus propres :

En 2016 a lieu une expérimentation pour la ligne 565, qui passe en bus électrique, tandis que la ligne 258 passe à des doubles-bus, ou bus articulés, permettant d'augmenter sa capacité d'accueil.

Affichage des temps de parcours sur les panneaux de direction :

Jusqu'à présent les Bords-de-Seine bénéficiaient déjà de panneaux indiquant les temps de parcours à pied. Cette pratique va être progressivement généralisée dans la Ville en commençant par les quartiers du centre-ville/Rueil-sur-Seine/môbipôle/ le Clos des Terre Rouges/Buzenval.



1-3 : Développer des démarches santé-environnement dans les structures éducatives

Contexte

On sait que la santé et l'environnement sont deux domaines étroitement liés. Ayant en charge l'accueil de 8 000 enfants au sein de ses établissements scolaires et péri-scolaires, la Ville commence à travailler sur le sujet, et notamment sur les produits et protocoles d'entretiens. Zoom sur deux initiatives aussi innovantes que concluantes, à la croisée de ces deux thématiques.

La démarche Ecolo Crèche® est menée depuis 2011 sur la Ville. Les deux premières crèches engagées, Les Triasons et La Farandole, ont été labellisées en 2013. En 2014, deux nouvelles crèches se sont engagées, Les Petits Poucets et Cognac-Jay. L'accompagnement à la démarche Ecolo crèche est désormais intégré au plan pluriannuel de formation de la Ville.

Des actions très variées ont été déployées dans les établissements : nettoyage des locaux avec des produits d'entretien entièrement naturels (contrôles sanitaires réguliers, agrément de la PMI), activités à partir de matériaux de récupération, réalisation d'un potager, réduction du gaspillage alimentaire, économies d'énergie...

Les bénéfices de la démarche sont multiples. La santé des agents et particulièrement celle des enfants est préservée, ce qui a réduit les maladies infantiles, ceci grâce à une moindre exposition aux produits d'entretien nocifs. Des économies financières importantes sont générées, du fait de la fabrication des produits maison (environ 50% sur les dépenses de fournitures pédagogiques, de produits d'hygiène et d'entretien). Enfin, la démarche Ecolo Crèche représente un véritable levier managérial, point d'appui pour l'équipe de direction en terme de cohésion d'équipe, d'implication professionnelle.

Du côté des écoles, le service gestion du personnel de la Direction de l'Éducation a initié il y a plusieurs années un travail sur les problématiques de troubles de santé, notamment neuromusculaires ou respiratoires de certains personnels (ATSEM, équipe techniques d'entretien...), dus à des pratiques de travail « pénibles » et répétées, et à l'utilisation de produits chimiques.

De nouvelles pratiques ont été développées :

- ✓ le matériel a été remplacé par du matériel plus ergonomique et moins lourd, permettant de réduire la pénibilité du travail ;
- ✓ les produits d'entretien ont été remplacés par des produits plus écologiques et plus concentrés. Ce travail a permis de réduire les consommations d'eau et de produits d'entretien de plus de 97%, d'améliorer considérablement les conditions de travail de ces agents, mais également de générer des économies de fonctionnement importantes.

Réalisations 2015-2016

➤ **Description :**

Déploiement de la démarche au sein des crèches Les Petits Poucets et Cognac-Jay :

Réalisation du diagnostic au premier semestre 2015

Mise en place d'actions variées :

- ✓ sur-chaussures lavables en éponge, rangées dans un petit Pochon tissu fabriqué avec du tissu de récupération, une paire par famille, lavée une à deux fois/semaine
- ✓ fabrication maison du liniment oléo calcaire utilisé pour le change des enfants
- ✓ fabrication maison du produit d'entretien des jouets (bicarbonate de soude/vinaigre / eau)
- ✓ fabrication de jeux / jouets avec des matériaux de récupération (rouleaux papier toilette ou essuie tout, papier peint, bouteilles plastiques, coupelles de compote...)

Formations par le bureau d'études Echo(s), au premier semestre 2016 :

- éduquer à l'environnement (une journée)
- nettoyer sans polluer (une journée et demi)

➤ **Indicateurs :**

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|--------------|-----------|--------------------------|
| Nombre de structures engagées dans la démarche Ecolo Crèche | 2 | 2 | 4 | 4 |
| Nombre d'écoles concernées | 1 | 2 | 24 | 25 |
| Economie de fonctionnement dans les écoles | Non chiffrée | Non chiffrée | 43 000€ | En cours de finalisation |
| Diminution de la consommation d'eau | 1792 litres | 40 litres | 40 litres | 40 litres |
| Diminution de la consommation de produits d'entretien | 2900 ml | 75 ml | 75 ml | 75 ml |

➤ **Budget dédié :**

| Actions : | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----------|----------|---------|-------|
| Écolo-crèche : | 22 000€ | 0 | 20 600€ | 0 |
| Formation du personnel d'entretien des écoles pour réduire la pénibilité et l'usage des produits d'entretien : | 2018,81€ | 6229,74€ | 40 000€ | 3000€ |

Perspectives 2016 / 2017

➤ **Ecolo crèche :**

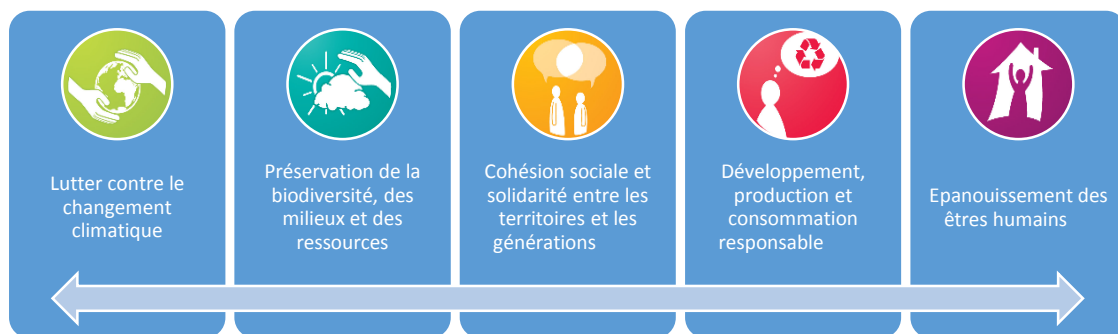
L'audit final Ecolo crèche est prévue pour 2017 au sein des établissements Les Petits Poucets et Cognac-Jay, en vue d'obtenir la labellisation.

➤ **Engagement d'une démarche éco-exemplaire à l'accueil de loisirs du Vert-Bois**

En 2016 l'accueil de loisirs Vert-Bois va rentrer dans une démarche similaire à Écolo-crèche® en intégrant un projet de management environnemental de ses équipes. Les objectifs de cette démarche sont multiples, avec en premier lieu un changement de pratiques des équipes de la structure, du personnel d'entretien, en passant par les animateurs et l'équipe d'encadrement. Cette démarche doit conduire à la réduction de l'impact environnemental de la structure, à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants (impact santé) et à une mobilisation des enfants et parents grâce à un effet d'entraînement.

Le projet doit s'étendre sur 2 ans avec pour finalité la création d'un label spécifique à cet environnement périscolaire qui deviendra le premier établissement de France labellisé en 2018.

Le budget s'élève à 11 880€ dont 50% sont financés par l'ADEME en qualité de projet innovant. Ce dernier comprend le diagnostic initial du bâtiment et des usages de ce dernier, ainsi que différentes formations du personnel de la structure et la création d'un label spécifique.



PARTIE 2 : L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

La question de la cohésion sociale est abordée à la fois sous le prisme de l'emploi, de la culture, du lien intergénérationnel ou encore de l'accessibilité. Il s'agit de créer des passerelles entre le monde économique et les citoyens, mais également entre les Rueillois.



2-1 : Promouvoir la connaissance de l'entreprise

Contexte

Pour promouvoir la connaissance de l'entreprise par les jeunes, la Ville voit se déployer sur son territoire, depuis quelques années, le dispositif des mini-entreprises.

Les mini-entreprises ont pour objectif d'initier des jeunes aux métiers de l'entreprise. Durant une année scolaire, des élèves de troisième, aidés par un intervenant de l'association « Entreprendre pour apprendre » et un parrain du monde de l'entreprise, créent et gèrent une entreprise format réel, en passant par toutes les étapes (CV pour accéder au poste souhaité, idée de produit, constitution d'un Conseil d'Administration, élection du PDG, vente des actions pour créer le capital...).

Ce dispositif, mis en place au collège Henri Dunant il y a 5 ans, se fait désormais en partenariat avec le lycée Richelieu, avec toujours une dimension internationale, permettant d'ouvrir les élèves à l'échange interculturel. Elle associe en plus les élèves du C.F.A. du bâtiment.

Pour l'année 2014/2015, la mini-entreprise « #Hispanatural. Esp », importe des produits éco-solidaires provenant du Nicaragua (nougat, café, cacao et huile d'olive).

Réalisations 2015-2016

➤ Description :

La Capitana, mini-entreprise Dunant / Richelieu - 2015-2016

La mini-entreprise « La Capitana » a mis en place un réseau de 3 joint ventures avec l'Espagne, le Nicaragua, et Cuba. La mini-entreprise importe de l'huile d'olive, du turrón et des confitures de Catalogne, mais aussi du Café du Nicaragua.



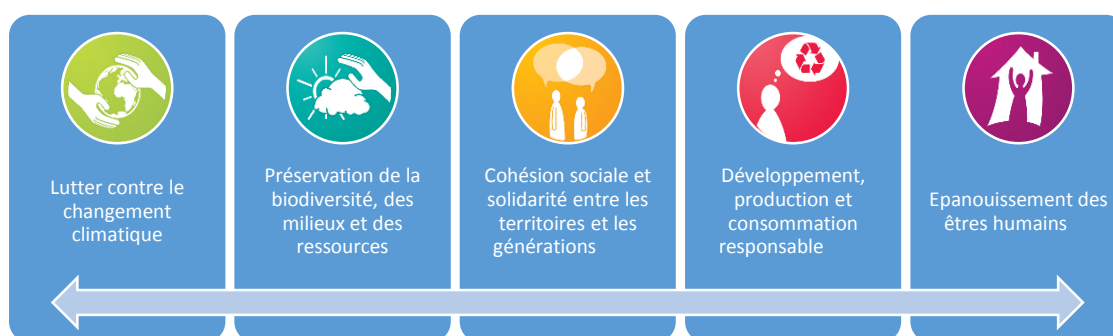
Une nouvelle mini-entreprise ! Le collège Notre-Dame a décidé, sous l'impulsion de son directeur et de deux professeurs, de se lancer à son tour dans l'aventure avec « Isocio », une gaine isotherme pour conserver la fraîcheur des canettes de boissons.

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | Date : 2013 | Date : 2014 | Date : 2015 |
|--|---|--------------------------------------|---|---|
| - nombre de classes investies annuellement | 3 depuis la création en 2010 donc 1 chaque année | 1 | 1 | 2 |
| - nombre d'élèves ayant participé au dispositif par an | 75 collégiens et lycéens depuis 2010 (collège Henri Dunant et Lycée Richelieu depuis 2013/14) | environ 10 collégiens (Henri Dunant) | - 14 collégiens (Henri Dunant) - 25 lycéens (Richelieu) - une dizaine d'élèves du CFA bâtiment de Rueil | - 15 collégiens (Henri Dunant et Nodre Dame) - 60 lycéens (Richelieu) - une dizaine d'élèves du CFA bâtiment de Rueil |

Perspectives 2016-2017

Extension du projet de mini-entreprise à l'ensemble des collèges et lycées de la ville. Forte de son succès, la Ville, accompagnée par l'Association Entreprendre pour Apprendre, va proposer à l'ensemble des directeurs de d'établissements d'intégrer le projet de mini-entreprise dans le parcours éducatif des élèves.

En Mai 2016, le premier concours Ile-de-France mettant en compétition toutes les mini-entreprises des différents établissements scolaires du territoire était organisé à Rueil-Malmaison.



2-2 : Développer l'accessibilité des bâtiments publics et le lien inter-générationnel

Contexte

Une Ville plus solidaire doit permettre une bonne intégration dans le tissu social des personnes ayant un handicap, comme des personnes âgées.

La Ville a depuis longtemps un engagement politique fort en ce qui concerne le handicap, précurseurs des orientations de la Loi Handicap de 2005. La **Charte Rueil Handicap**, adoptée en 2001, a été renouvelée en 2011. Les Commissions d'accessibilité Communales et Intercommunales (CCAPH et CIAPH) ont été instaurées, en 2006 et en 2009. Des travaux de mise en accessibilité du patrimoine bâti de la Ville sont programmés chaque année, en fonction des priorités.

En 2013, la Ville a ouvert la **Maison de l'Autonomie**, qui a pour objectif de gérer de manière cohérente et dans un même lieu, l'ensemble des services dédiés aux personnes en perte d'autonomie, que celle-ci soit liée à l'âge ou au handicap. Véritable rupture avec le cloisonnement des services, cet espace accueille tous les publics concernés. L'ensemble du bâtiment est accessible à tous les handicaps.

En 2014, 15 794 usagers rueillois ont été reçus à la Maison de l'autonomie (accueil physique et téléphonique).

Par ailleurs, le CCAS souhaite renforcer son action envers les personnes âgées les plus isolées, et soutient le **dispositif « Voisin-Age »**. Ce dispositif innovant, porté par l'association Les Petits Frères des Pauvres, vise à mettre en relation les personnes âgées et leurs voisins, par le biais d'une plateforme Internet, et encourager la solidarité et l'entraide. Des gestes simples, des petites attentions au fil des jours : rendre une visite, téléphoner, faire une course.... « Voisin-Age » est une manière inédite de retisser des liens sociaux et de replacer les personnes âgées au cœur de la vie de leur quartier. La Convention a été signée en 2013, entre le CCAS et l'association. En 2014, le dispositif comptait 43 voisins et 20 voisinés. Le CCAS fait une promotion active du dispositif auprès de ses partenaires, acteurs de tiers confiance en relation direct avec le public ciblé (services municipaux, personnel médical, associations, services de restauration à domicile). La principale difficulté étant de repérer et d'engager les personnes isolées dans le dispositif.

Réalisations 2015-2016

➤ **Description :**

Septembre 2015 : sollicitation de la Préfecture pour présenter la méthodologie des « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP) de Rueil-Malmaison aux autres communes du Département, car sa démarche, volontariste et participative, est considérée comme exemplaire.

Une fois l'Ad'Hap validé par la Préfecture, la politique du Handicap de la Ville de Rueil-Malmaison a fait l'objet d'une publication nationale dans la lettre mensuelle éditée par la Délégation Ministérielle de l'Accessibilité.

➤ **Indicateurs :**

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|--------|--------|---|
| Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité : | 31 | 37 | 39 | Elaboration Ad'AP Interventions sur 6 sites |
| Nombre d'espaces verts ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité : | 6 | 8 | 9 | 10 |
| Nombre d'usagers reçus à la maison de l'autonomie : | 7 773 | 13 271 | 15 794 | Non communiqué* |
| Nombre de voisins : | 14 | 16 | 43 | Non communiqué* |
| Nombre de voisins : | 7 | 18 | 20 | Non communiqué* |

* : chiffres en cours de consolidation par l'Association Les Petits Frères des Pauvres

➤ **Budget dédié :**

| Actions : | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Voisin-Age (convention) : | / | 5 520€ | 4 500€ | 4 500€ |
| Mise en accessibilité des ERP : | 250 000€ | 250 000€ | 250 000€ | 400 000€ |

Perspectives 2016-2017

Une étude sur la mise en place des Ad'AP :

La Délégation Ministerielle de l'Accessibilité (MDA) a chargé le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) de réaliser une enquête parlementaire sur la mise en place des Ad'AP. La ville de Rueil-Malmaison a été sélectionnée par le CEREMA pour participer à cette étude comme site pilote.

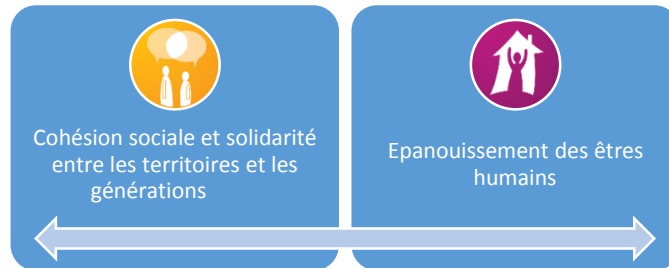
Un second programme pluri-annuel d'implantation des feux sonores :

Depuis 2010, le programme pluri-annuel d'implantation de feux sonores sur la ville est élaboré en concertation avec les membres de la charte Rueil-Handicap et plus particulièrement les associations représentant la déficience visuelle. Le second programme 2016-2020 est en cours d'élaboration.

Lancement sur le Village des Côteaux de Voisins-Voisinés :

Fin 2015, le Village des Côteaux, à travers sa Commission Développement Durable, s'est engagé dans

le dispositif Voisin-âge. L'objectif : faire la promotion du dispositif auprès des Rueillois mais aussi des tiers de confiance présents dans le village (pharmacies, épiceries, médecins, etc). Le dispositif sera lancé en 2016.



2-3 : Promouvoir l'accès à la culture

Contexte

L'accès aux nouvelles technologies est un facteur important de lien social et d'intégration. Devant cet enjeu, la Médiathèque, qui comptabilise plus de 500 000 passages par an, a décidé d'augmenter les collections numériques au sein de son réseau, et de proposer des ateliers multimédias permettant aux personnes empêchées de s'initier aux nouvelles technologies. Deux salles ont été équipées de 18 postes informatiques. Des abonnements numériques permettent à ceux qui le souhaitent d'apprendre des langues (toutapprendre.com), de bénéficier d'un soutien scolaire (maxicours) et d'une initiation informatique (vodeclit).

Mais à l'heure des tablettes, des liseuses et des smartphones, le livre trouve parallèlement un nouveau souffle. Deux initiatives menées en 2015 ont permis de sortir les ouvrages de leurs lieux de consultation habituels pour aller à la rencontre des lecteurs : le premier, le Triporteur (électrique), le second « Livres en Liberté », cabines téléphoniques de crossbooking.

Réalisations 2015 - 2016

➤ Description :

Grâce au Triporteur, les livres peuvent désormais être... livrés ! La médiathèque et son réseau de bibliothèques de quartier ont innové, en 2015, avec l'opération Bibliothèque au parc. Initié en 2013 par l'équipe de la bibliothèque Les Mazurières pour faciliter l'accès à la lecture aux habitants du Clos des Terres Rouges, ce projet propose donc d'amener les livres à la population.

Livres en liberté : Ce projet recycle les cabines téléphoniques en mini-bibliothèques, avec des livres en libre accès : chacun peut les emprunter, ou même les échanger, librement. Les Conseils de Village se sont engagés à veiller sur le contenu et les quantités de livres disponibles. Deux cabines sont en cours d'installation, et elles prendront place progressivement dans tous les quartiers.

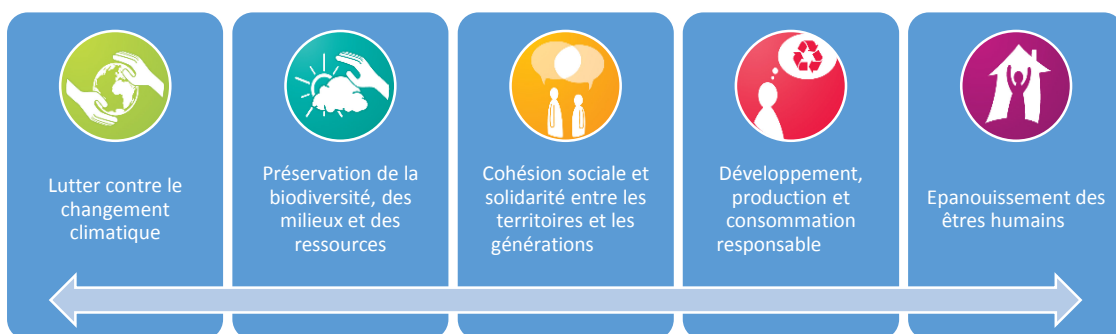
➤ Indicateurs :

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|---------------------------------------|---|---|
| Nombre de parcs où le triporteur se déplace : | / | 1 | 1 | 4 |
| Nombre de cabines de livres : | / | / | / | 2 |
| Nombre de séances et d'heures d'atelier multimédia proposés : | 308 séances d'ateliers pour 517h | 284 ateliers pour 496 heures de cours | 281 séances d'ateliers pour 470 heures de cours | 261 séances d'ateliers pour 498 heures de cours |

| | | | | |
|--|------|------|------|------|
| Nombre de connexions aux ressources numériques : | 2303 | 2413 | 2458 | 3986 |
|--|------|------|------|------|

Perspectives 2016 - 2017

Deux nouvelles installations de cabines d'échange de livres doivent avoir lieu en septembre 2016 : au rond-point Henri Régnauld (passage des élèves du C.F.A., nouveau marché, avenue de l'Empereur) et sur l'Avenue du 18 juin (à proximité des Tarâtres, de la Maison de retraite, Allée de la Cascade).

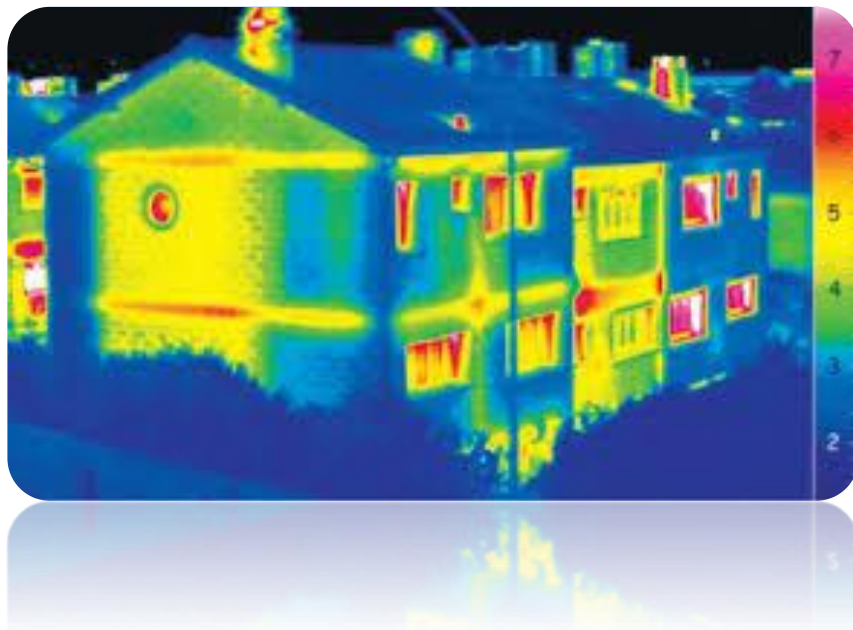


PARTIE 3 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire doit diminuer sa dépendance énergétique et limiter son impact sur le climat.

Le principal enjeu est de travailler sur la performance énergétique du patrimoine bâti. En effet, il ressort du Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (réalisé à l'échelle du territoire de la CAMV) que le secteur du bâti, dans un territoire marqué par une forte densité urbaine, est le plus émetteur de gaz à effet de serre : 51% des émissions totales du territoire (dont 28% pour le tertiaire et 23% pour le résidentiel).

La deuxième question majeure en matière énergie-climat, est celle des transports. Si la bonne couverture du territoire en transports en communs permet de limiter l'impact des déplacements, ce secteur représente toutefois 18% du Bilan des Gaz à effet de serre du territoire (9% des émissions sont liées au transport de personnes, 8% au transport de marchandises).



3-1 – Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments publics

Contexte

La Ville a un patrimoine bâti représentant 220 sites (406 bâtiments et 273 000 m²). Le patrimoine est globalement énergivore : la consommation est en moyenne 3 fois supérieure à celle d'un bâtiment RT2012.

Par ailleurs, le poste « Énergie » représente 32% du Bilan Carbone de la Ville, répartis en consommation d'énergies fossiles (89%) et en électricité (11%). Les écoles sont les bâtiments les plus énergivores, suivies des bâtiments culturels et sportifs.

Il est nécessaire de diminuer les consommations d'énergie de nos bâtiments, ce qui permettrait de générer des économies durables dans le budget de fonctionnement (à court, moyen ou long-terme).

La Ville peut agir sur 3 volets : améliorer la gestion des bâtiments, investir, responsabiliser et informer les occupants.

Réalisations 2015 – 2016

Depuis 2014, un travail a été mené afin **d'ajuster les contrats d'énergie** permettant ainsi de réaliser une économie de fonctionnement de **165 891€ en 2014 et de 38 480€ en 2015**. Cette économie financière n'a aucune incidence sur les consommations énergétiques en légère hausse. Elle ne correspond qu'à une gestion des plus fines des contrats, au plus près des consommations réelles de la Ville.

De plus, la Direction de l'Architecture et des Bâtiments a engagé un travail de suivi des consommations d'eau en temps réel avec un système d'alerte permettant de prévenir les fuites. Grâce à ce dernier, 8 fuites majeures ont été décelées et corrigées en 2015 permettant d'économiser **8100 m³ d'eau soit une économie financière de 32 470€**.

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|------|------------------------------|-----------------------------------|
| Consommation d'électricité globale de la ville (kwh) : | / | / | 11 292 217 kWh | 11 305 104 kWh |
| Consommation de gaz globale de la ville : | / | / | 23 852 450 kWh | 24 858 363 kWh |
| Ratio kWh/(m ² .an) (pour environ 190 000 m ² considérés ¹) : | / | / | 189 kWh/(m ² .an) | 196 kWh/(m ² .an) |
| Nombre de fuites d'eau corrigées et m ³ préservés : | / | / | / | 8 fuites soit 8100 m ³ |

¹ Un inventaire précis est en cours devant définir les m² pris en compte dans le parc foncier de la Ville.

On peut constater une légère augmentation des consommations électriques entre l'année 2014 et 2015 malgré un hiver clément. Cette tendance s'explique du fait que les consommations sont exprimées en année civile et non par période de chauffe, aussi la température moyenne d'une année à l'autre peut être inférieure malgré un hiver plus chaud.

Perspectives 2016 – 2017

Un projet d'instrumentation d'un bâtiment municipal :

La Direction de l'Architecture et des Bâtiments et le Service Développement Durable vont mettre en œuvre un projet expérimental visant à suivre les consommations énergétiques d'un bâtiment par poste (chauffage, informatique, éclairage, etc), dans le but d'informer et sensibiliser les usagers du site. Le projet se déroulera sur la période de chauffe courant de 2016 à 2017.



3-2 – Optimiser l'éclairage public

Contexte

Selon l'ADEME, les 9 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public français représentent 47% de la consommation d'électricité des communes et rejettent annuellement 670 000 tonnes de CO2. Par ailleurs, le développement de plus en plus dense de l'urbanisation et des activités humaines est à l'origine de la pollution lumineuse.

On compte aujourd'hui 10 847 points lumineux sur la Ville, soit une consommation de 5 579 Mwh et 578 000 € de dépenses.

La Ville rationalise depuis plusieurs années l'éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie et financières, mais également d'anticiper le vieillissement du réseau :

- ✓ baisse des puissances d'éclairage sur la chaussée (passage en lampes cosmowhite des luminaires existants, plus efficaces et moins consommatrices)
- ✓ utilisation des sources Leds, moins consommatrices
- ✓ mise en place de détections de présence dans les endroits appropriés
- ✓ mise en place de platines électroniques avec baisse de puissance la nuit.

L'ensemble des éclairages de Noël est maintenant réalisé par des ampoules Leds, ce qui permet de consommer treize fois moins d'énergie qu'avec les anciennes ampoules.

En 2014 avec les projets initiés ou réalisés la ville devrait économiser 335 570 Kwh soit 41 600 €.

Réalisations 2015 – 2016

➤ Description :

La rénovation de l'éclairage public, dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

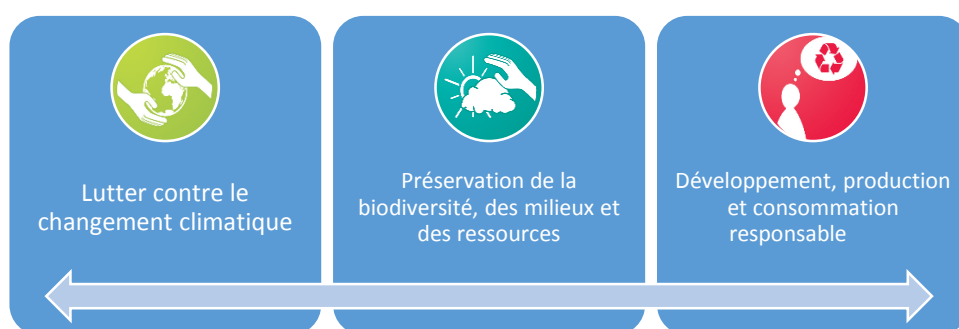
Le projet met en œuvre plusieurs solutions au cas par cas des rues. Il s'agit du remplacement de sources Sodium Haute Pression (SHP) de 400W à 250W par des sources de 250W et 150W, ainsi que le passage à des lanternes à LED de 90 et 120W. Par ailleurs, il est prévu un abaissement de la puissance lumineuse de 50% entre 23h et 5h.

Les dépenses réalisées sur le territoire de Rueil-Malmaison en 2015/2016, dans le cadre de ce projet, sont de 109 000 €, subventionnées à hauteur de 80%.

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|--|------------|-------------|-------------|
| Économies en kwh par après travaux : | 24 172 kwh | 59 300 kwh | 335 000 kwh | 308 000 kwh |
| Nombre de points lumineux : | / | / | 10 894 | 10 851 |

Perspectives 2016 - 2017:

La Ville a candidaté avec Nanterre et Suresnes à la deuxième tranche de l'appel à projets TEPCV, pour obtenir 1,5 million d'euros permettant de poursuivre la rénovation de son éclairage public.



3-3 : Réduire la consommation de carburants au sein de la flotte municipale

Contexte

Le poste « Déplacements » représente le premier poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du Bilan Carbone patrimoine et services de la ville (41%) avec environ 9kTCO₂ émises en 2012. Cela inclut les déplacements des agents (déplacements professionnels, déplacements domicile-travail) -8% - mais aussi des utilisateurs des services de la Ville (école, piscine, Mairie centrale...) - 32%.

Dans le cadre des déplacements domicile-travail des agents, 9 millions de km sont parcourus chaque année, dont 43% en voiture, 54% en transports en commun et 3% en modes doux (marche, vélo).

Pour les déplacements professionnels, la flotte de véhicules de la Mairie comprend 278 véhicules motorisés (4 roues, 2 roues, sans compter les remorques, tracteurs et autres engins de chantiers spécifiques), et 40 vélos (une dizaine de véhicules sont loués en surplus). Ils sont destinés aux déplacements des 2400 agents ainsi qu'à assurer un service de transports en commun pour les rueillois : forum senior, transports scolaires et accueils de loisirs... En 2013, les véhicules du garage ont parcouru 1,5 million de km, consommant 200 000 litres de carburant (facture d'environ 300 000 €).

Diverses actions ont déjà été mises en place pour optimiser l'utilisation de la flotte municipale, comme la création d'un pool de 38 véhicules en autopartage, qui ont remplacé les véhicules attribués par service, le prêt de 3 vélos à assistante électrique. Depuis 2009, le Service Développement durable et le Service Formation ont mis en place la formation sur véhicule à l'éco-conduite de chauffeurs réguliers. Aujourd'hui, 8 chauffeurs de car et 119 conducteurs réguliers ont été formés.

La Ville est engagée dans la réalisation d'un PDA depuis 2009.

Réalisations 2015 - 2016

➤ **Description**

Une diminution constante de la consommation de carburants

Grâce à toutes les mesures d'optimisation déjà mises en place, on peut constater une nette diminution depuis 2008 du nombre de kilomètres parcourus et donc du nombre de litres consommés (-17% depuis 2008). En 2015, la consommation de carburants a encore diminué de près de 1,5% par rapport à 2014. Entre 2015 et 2012, 30 835 litres de carburant ont été économisés soit une diminution de 15% des consommations, soit d'environ 25% des émissions de CO₂ ce qui représente 95 tonnes de CO₂.

L'expérimentation WENOW

La start-up WeNow conçoit un appareil de mesure (boîtier connecté embarqué) jumelé à une application Smartphone, permettant de quantifier l'empreinte carbone des déplacements automobiles. La collecte des données en temps réel permet ensuite d'établir un soutien personnalisé aux utilisateurs et de réduire durablement la consommation de carburant grâce à un coaching personnalisé (jusqu'à 15% d'économies).

Les émissions carbone sont neutralisées en temps réel grâce au financement de projets concrets de « compensation carbone », à hauteur des émissions produites, que chaque conducteur va pouvoir suivre sur la durée.

La Ville de Rueil-Malmaison s'est portée volontaire pour expérimenter à titre gratuit ce dispositif sur 25 véhicules de sa flotte municipale. Elle pourra ainsi tester la performance de ce dispositif sur le suivi, la réduction des émissions de CO2 et des dépenses de carburant de sa flotte de véhicules.

➤ **Indicateurs :**

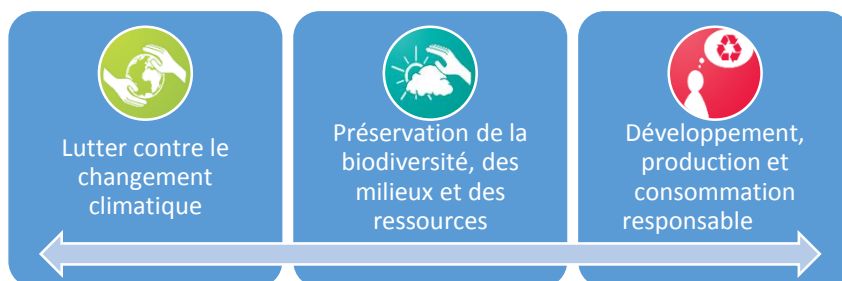
| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|---------|---------|---------|
| Consommation de carburants (l) : | 205 985 | 194 429 | 177 950 | 175 150 |
| Tonnes équivalent carbone émises par la flotte automobile : | 373 | 350 | 282 | 278 |
| Nombre d'agents formés à l'Ecoconduite au sein de la Ville (cumulé croissant) : | 50 | 70 | 99 | 119 |

➤ **Budget dédié :**

| Actions : | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|-----------|---------|---------|--------|
| Renouvellement de la flotte par des véhicules moins polluants : | 22 936€ | 88 468€ | 32 716€ | 0,00€ |
| Formation des agents à l'éco-conduite : | 1 722,24€ | 2 990€ | 3 000€ | 2 350€ |

Perspectives 2016 - 2017

WENOW : exploitation des données statistiques dans le cadre des actions liées à la réduction des émissions de CO₂ de la flotte municipale.



3-4 : Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine privé

Contexte

Les consommations d'énergie du secteur résidentiel sont le second poste d'émissions de GES du territoire avec 23% du bilan global.

61% du parc de logements a été construit avant 1975 (1ère réglementation thermique (RT)).

Pour tous les bâtiments neufs, y compris les maisons individuelles, la RT 2012 s'applique : les bâtiments sont tous « basse consommation ». L'enjeu reste bel et bien la rénovation des bâtiments existants.

Le premier enjeu est celui de la rénovation énergétique. La Ville soutient l'association THERMIE. Cette association, qui s'adresse aux Rueillois propriétaires et copropriétaires, a pour objectif de faciliter l'accès à une rénovation énergétique performante de l'habitat. Il s'agit d'identifier les sources de déperdition d'énergie, d'envisager les travaux pour y remédier (isolation, chauffage...) et de chercher des solutions de financement en s'appuyant sur les aides disponibles, dans le but de faire des économies. En 2014, l'association a obtenu le trophée «Coup de cœur du jury» aux trophées IDEES 92.

L'autre enjeu, non négligeable, est celui de la sensibilisation aux éco-gestes. Par la sobriété énergétique, on peut atteindre 10 à 15% d'économies d'énergie.

Le secteur tertiaire est le 1er poste d'émissions de GES du territoire avec 27 % du bilan global. C'est pourquoi la Ville encourage depuis plusieurs années les entreprises dont les bureaux sont vacants à les réhabiliter en logements. Cela permet de créer des logements supplémentaires tout en assurant la performance énergétique de ces nouveaux logements.

Réalisations 2015 – 2016

➤ **Description**

Etude de préfiguration d'une Plateforme Locale de la rénovation énergétique :

L'association THERMIE connaît un succès croissant auprès des Rueillois, de plus en plus en demande d'informations et d'accompagnement. Afin de répondre à cette demande, la Ville a participé à un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une plateforme locale de la rénovation énergétique, guichet unique proposant tous les services nécessaires au montage d'un projet de rénovation.

En 2015, la Ville a été retenue pour le financement conjoint de son étude par l'ADEME et la Région. Celle-ci vise à définir un modèle juridique et économique de plateforme pour le territoire.

➤ Indicateurs :

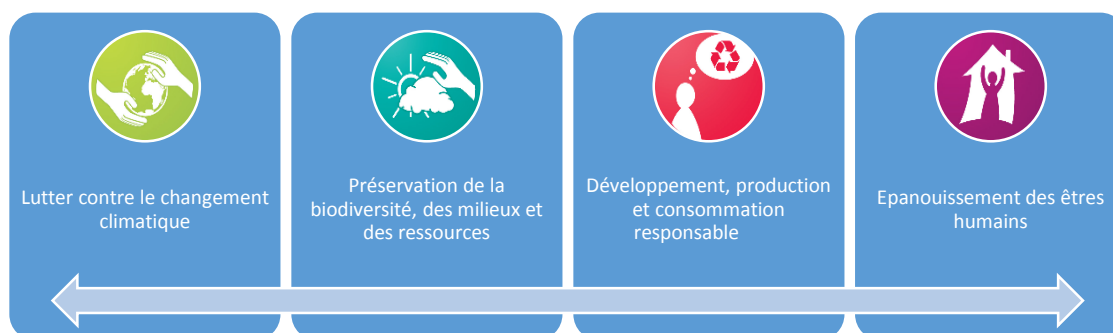
| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur (2012) | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|------|------|------|
| Nombre de maisons individuelles ayant réalisé des travaux d'efficacité énergétique dans le cadre du projet Thermie : | / | 1 | 5 | 12 |
| Nombre de copropriétés ayant réalisé des travaux d'efficacité énergétique dans le cadre du projet Thermie : | / | 0 | 1 | 3 |
| Nombre de projets de réhabilitation de bureaux en maison individuelles : | 3 | 1 | 2 | 2 |
| Nombre logements collectifs issus de projets de réhabilitation de bureaux : | 14 | 83 | 30 | / |

➤ Budget dédié :

| Actions : | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------|------|------|------|---|
| Étude de préfiguration : | / | / | / | 37 884€ (financé à 70% par l'Ademe et la région) |

Perspectives 2016 - 2017

Finalisation de l'étude de préfiguration de la Plateforme Locale de la rénovation énergétique (PLRE).
 Les conclusions de cette étude permettront de définir le périmètre d'activité de la plateforme et d'obtenir des financements de l'ADEME et la Région pour sa mise en œuvre.



PARTIE 4 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le maintien de la biodiversité, y compris à l'échelle locale, est indispensable à l'équilibre écologique. Il est donc essentiel de valoriser ces milieux particuliers en y associant la population.

Ces différents espaces peuvent constituer un support vivant très intéressant pour l'éducation environnementale et l'implication de la population dans les projets de Développement Durable.

Par ailleurs, la préservation des ressources naturelles passe aussi par une vigilance de tous, particuliers comme acteurs publics, sur les consommations d'eau, de papier mais également sur la production, le tri et la valorisation des déchets..



4-1 : Préserver les ressources et la biodiversité

Contexte

Fortement attachée à son patrimoine naturel, inséparable de son identité, Rueil-Malmaison s'inscrit résolument dans cette démarche de préservation de sa biodiversité, gages d'attractivité résidentielle, de rayonnement et de développement durable.

La ville abrite ainsi une exceptionnelle concentration d'espaces verts communaux (parcs de Bois-Préau, des Impressionnistes, de l'Amitié, Carrey-de-Bellemare, «Bernard Moteurs», vallon des Gallicourts, plaine des Closeaux...), auxquels s'ajoutent les 200 hectares de la forêt domaniale de Malmaison.

Depuis plusieurs années, le service des Espaces verts privilégie les pratiques respectueuses de l'environnement. L'usage des pesticides a été massivement réduit dans l'entretien des équipements publics (avec pour objectif de tendre vers le « zéro phyto » d'ici à 2017 – rendu obligatoire par la loi Labbé). Pour respecter cet engagement, de nouvelles techniques sont progressivement mises en œuvre avec du désherbage manuel ou mécanique. En parallèle, la Ville s'est engagée à tester de nouvelles pratiques de gestion des Espaces Verts, différenciées pour 15 sites expérimentaux. Les différents sites seront recensés afin de créer un atlas vert, et classés selon 4 niveaux d'entretien. Le premier niveau correspond à des sites de prestige comme le parc de Bois-Préau, tandis que le niveau 4 correspond à des sites où la gestion est plus naturelle.

La consommation est limitée, grâce à l'utilisation de plantes vivaces – aux besoins hydriques moindres –, de systèmes d'arrosage intégrés performants et de l'utilisation des eaux de sources souterraines.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée à favoriser l'installation d'apiculteurs sur son territoire. En effet, depuis une trentaine d'années, à cause de l'usage intensif de pesticides, les populations d'abeilles sont largement menacées. Or elles représentent un vecteur essentiel du maintien des écosystèmes, en participant à la pollinisation de plus de 80% des espèces de plantes à fleurs. Les zones urbaines constituent donc parfois des zones plus favorables pour elles... d'autant plus quand, comme à Rueil-Malmaison, tous les espaces verts sont gérés sans pesticide et que de nombreux sites sont aménagés afin de favoriser la présence d'espaces verts comme les prairies fleuries. Des ruches sont installées au Pavillon des Bulvis, sur les toits du T.A.M., du centre administratif Jean Mermoz, de l'Hôtel de ville, à la ferme du Mont Valérien, ou encore dans la coulée verte.

Réalisations 2015 - 2016

➤ **Description :**

La Ville labellisée Ville fleurie – quatre fleurs !

En décembre 2015, la Ville de Rueil-Malmaison obtient pour trois ans le label «Ville fleurie- Quatre fleurs», décerné par le jury du Conseil national des villes et villages fleuris. Une récompense qui couronne sa politique volontariste en faveur de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité de vie de ses habitants et de l'accueil de ses visiteurs. De nombreux critères sont pris en considération par le jury comme l'historique et le contexte du site, la qualité du choix des essences, la pertinence des aménagements dans l'écosystème naturel, la lutte contre les pollutions lumineuses et sonore, la mise en valeur du patrimoine bâti, etc.

➤ **Indicateurs :**

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|------|------|------|
| Nombre de sites ayant changé de typologie d'entretien : | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Nombre de rues non traitées : | 1 | 0 | 0 | 5 |
| Nombre de ruches installées sur le territoire : | 41 | 44 | 48 | 62 |
| Nombre de nichoirs installés dans le cadre de l'Observatoire des oiseaux : | 17 | 42 | 42 | 42 |

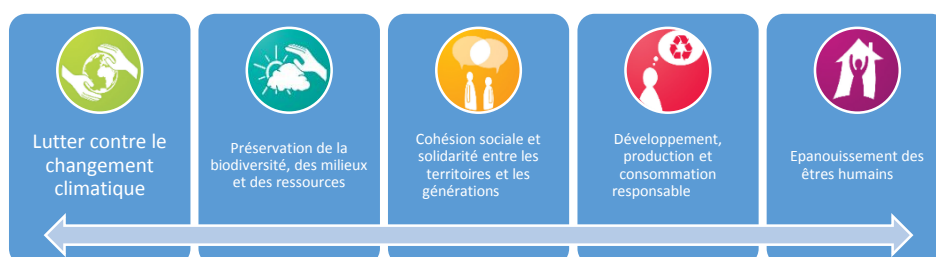
Perspectives 2016 - 2017

Un projet de circulation douce autour de l'hippodrome

Dans le cadre de cette opération (cf. partie 1.2), les espèces végétales choisies ont des besoins hydriques réduits et ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence écologique dans la flore d'Île-de-France. Le site étant classé, le projet a été validé auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mobipôle :

Le projet a été réalisé sur la base du concept de « gare jardin ». L'idée est de favoriser le retour de la nature dans ces espaces très urbanisés tout en offrant une continuité écologique sur le territoire aux différents insectes. Ainsi, à l'instar des toitures végétalisées d'immeubles, les toitures des arrêts de bus ont systématiquement été végétalisées.



4-2 : Réduire la production de déchets, améliorer la valorisation

Contexte

La réduction des déchets, leur collecte et leur traitement sont une préoccupation essentielle pour la Ville. Une préoccupation qui doit également concerner tous les Rueillois.

En effet, comme le souligne le programme local de prévention des déchets (P.L.P.D.) lancé en 2011 à Rueil-Malmaison, Suresnes et Nanterre (dans le cadre de la CAMV), au niveau national, un français produit en moyenne environ 355 kg de déchets par an, soit deux fois plus qu'il y a quarante ans!

Dans ce cadre intercommunal, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour inciter les Rueillois à réduire leurs déchets. Le PLPD fixe un objectif de réduction de 7 % le volume d'ordures ménagères en cinq ans sur la base de la production de déchets du territoire en 2010. Un objectif largement atteint grâce aux mesures mises en place par la Ville et les efforts poursuivis par les Rueillois, puisque fin 2014, la baisse était déjà de l'ordre de 7,34 %.

En 2006 la Ville a lancé, une campagne d'incitation au compostage domestique. Entre 2006 et 2014, environ 2000 composteurs à prix aidé ont été distribués. L'objectif est de réduire la quantité de déchets ménagers collectés, l'utilisation de sacs à déchets verts, et de sensibiliser les Rueillois à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement en lien avec le projet Jardiner au Naturel. Depuis 2011, l'action a évolué pour s'adapter à l'habitat collectif. En effet, l'installation en habitat collectif est plus complexe. Elle nécessite un accompagnement par le service des Espaces verts associé aux Correspondants Développement Durable afin de créer une dynamique et l'adhésion de tous au sein de la copropriété.

Réalisations 2015 - 2016

➤ Description :

Ouverture de la Ressourcerie Le Cercle (basée à Nanterre), en novembre 2015 La Ressourcerie (la première des Hauts-de-Seine !) a pour objectif de favoriser les circuits de consommation responsable et le réemploi. Son fonctionnement repose sur l'emploi de salariés en insertion, et a pour objectif de valoriser les déchets encombrants, en les réparant pour les revendre au grand public à prix modique.

L'ouverture de la Ressourcerie a coûté 37 000€, une somme répartie entre les 3 villes membres de la CAMV.

➤ Indicateurs :

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------------|--|-------|-------|-------|-------|----------------|
| Tonnages déchets habitants totaux | 31638 | 31475 | 31002 | 29556 | 30229 | Non communiqué |
| Tonnages pris en compte dans PLPD | 25979 | 26132 | 26018 | 24941 | 24502 | 24833 |

| | | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|---------------|-------|
| Incinération | 21356 | 21432 | 21322 | 20391 | 19847 | 20031 |
| Verre | 1745 | 1781 | 1762 | 1750 | 1796 | 1989 |
| Emballages | 2878 | 2919 | 2934 | 2800 | 2859 | 2813 |
| Population | 78145 | 78112 | 79065 | 79855 | 79553 | NC* |
| kg/an/hab | 332 | 335 | 329 | 312 | 308 | NC* |
| Sur ratio kg/an/habitant | 0 | -1% | -1% | -6% | -7,34% | NC* |
| Tonnage déchets collectés : Textile | NC | 71 | 104 | 156 | 131 | 158 |
| Déchetterie | 1379 | 1498 | 1515 | 1428 | NC | NC* |
| DEE | 11 | 7 | 4 | 22 | 16 | NC* |
| Nombre de composteurs : | | | 1700 | 2000 | 2070 | 2243 |

* : chiffres en cours de consolidation par le SITRU

Perspectives 2016 - 2017 :

Mise en place d'un poullier à l'école maternelle Jean de la Fontaine, cette initiative, soutenu par le CFA qui a construit le poullier, a un double objectif. Le premier, permettre de réduire les déchets alimentaires en donnant les restes de repas à des poules, animal omnivore. Le second, consiste à sensibiliser les enfants à la biodiversité et la proximité des animaux en milieu urbain.



4-3 : Développer une restauration éco-exemplaire

Contexte

La restauration collective sur la Ville concerne 7 000 repas jour.

La Ville s'est engagée sur la thématique de la restauration exemplaire, par l'intégration de critères Développement Durable dans les marchés publics de la restauration, et le suivi de leur mise en œuvre.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de la restauration collective de 2009, la Ville a intégré, en priorité, la fourniture de produits saisonniers et de qualité. Le prestataire Sogères fournit ainsi 50% minimum d'achats « responsables », en prenant en compte : le bio, les Label Rouge, les aliments certifiés, les circuits courts et le respect des légumes et fruits de saison.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, une réflexion est engagée sur la gestion des déchets issus des cantines scolaires.

Réalisations 2015 – 2016

➤ **Description :**

Le renouvellement de la Délégation de service public (DSP) de la restauration collective

La Ville a engagé un travail important en 2015, pour préparer le renouvellement de la DSP, qui sera effectif à la rentrée 2016.

Une expérimentation sur la valorisation des Biodéchets

Depuis le 1er janvier 2012, la réglementation française a instauré une obligation de tri des biodéchets par les gros producteurs (restauration, commerce alimentaire, hypermarchés,...) afin d'en assurer la valorisation. La Ville, concernée à partir de 2016 pour deux de ses établissements scolaires, a déjà mené une expérimentation sur le sujet dans l'école élémentaire Les Buissonnets, qui s'est portée volontaire. Les biodéchets, triés par les enfants, font ainsi l'objet d'une collecte spécifique, et sont acheminés à l'Usine Biogaz de Gaillon (Eure). Les déchets sont transformés en gaz vert grâce au processus de fermentation des déchets, mais également en compost et engrais, avec les résidus de matière, qui servent aux agriculteurs Bio situés à proximité.

Indicateurs :

Expérimentation aux Buissonnets :

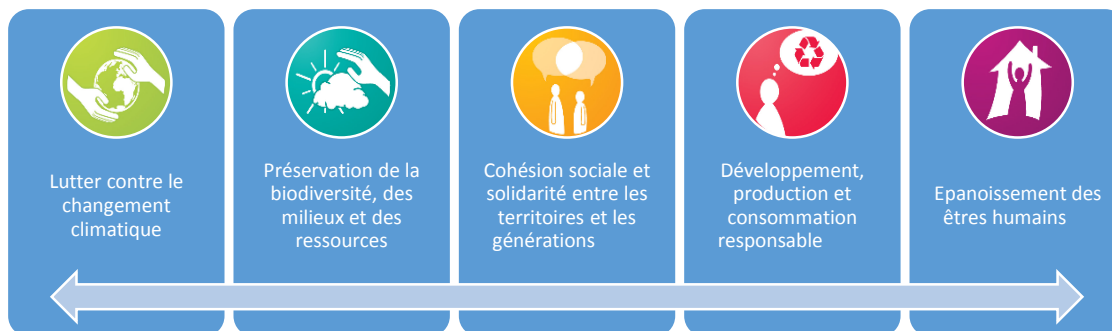
- Nombre de kg de biodéchets triés, collectés et valorisés entre mars et mai 2016 : 1,150 tonnes (392,4 kg en mars, 338,5 kg en avril, 422,2 kg en mai)
- Budget dédié : 300€ HT / tonne collectée, soit un coût estimé à 600 € HT pour les 4 mois de l'expérimentation

Perspectives 2016 – 2017 :

Mise en place du nouveau marché de Délégation de Service Public de la restauration collective, avec la Société ELIOR. Finalisation du contrat, sur la base des premiers engagements du candidat, très engagé en matière de Développement Durable :

- 20% de produits locaux dès septembre 2016, puis 40% de produits de proximité à partir de septembre 2017
 - 25 % de produits bio, de proximité, origine France ou Union Européenne
 - Toutes les viandes labellisées d'origine France :
Boeuf et veau Race à viande, Agneau Origine France, volaille Label rouge et porc Label Rouge
 - Légumes surgelés cultivés en Agriculture Raisonnée
 - Exclusion de certains produits (OGM, ionisés, huile de palme, arachide)
 - Pain artisanal local, blés de proximité et Bio pour les repas
 - Filets de poissons surgelés label MSC ou poisson frais en provenance de pêcheries françaises
-

Mise en place d'une prestation de collecte et de valorisation des Biodéchets pour deux nouvelles écoles de la Ville, Bons Raisins et Tuck Stell (qui génèrent respectivement 11,2 et 13,9 tonnes de biodéchets par an – référence année 2012).



PARTIE 5 : LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Pour que Rueil-Malmaison poursuive son chemin vers une ville durable, le travail d'explication et de sensibilisation aux enjeux de la qualité de vie de ses habitants, de la cohésion sociale, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique, reste une priorité.

Ainsi, la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 exige la participation et la mobilisation de tous les acteurs locaux.



5-1 : Sensibilisation et mobilisation du grand public

Contexte

Consciente de l'impact des gestes quotidiens de chacun, la Ville mène de nombreuses actions de sensibilisation et d'information, menées en particulier par le Service Développement Durable.

Les Rendez-Vous du Développement Durable sont une manifestation organisée chaque année par la Ville depuis 2009. Professionnels, services municipaux et associations proposent des solutions innovantes en matière d'énergie, de transports, de déchets, de consommation. Un village pour enfants permet d'aborder ces thèmes à travers des activités ludiques. Les « Reconnaissances éco-citoyennes » permettent, quant à elles, d'identifier et de récompenser (à titre symbolique) des Rueillois engagés. L'événement accueille chaque année environ 3 000 personnes.

D'autres événements sont organisés régulièrement.

Réalisations 2015 - 2016

➤ Description :

Évolution du format des Rendez Vous du Développement durable et des outils de communication

L'édition 2015 a bénéficié d'un mécénat plus conséquent que les éditions précédentes permettant ainsi de réaliser davantage d'animations de sensibilisation à destination du grand public et pour toutes les catégories d'âge (simulateur d'éco-conduite 2 et 4 roues, exposition « habitat malin » d'EDF, ateliers de créations manuelles, spectacles, etc).

Pour les Rendez Vous du Développement durable 2016, le service Développement Durable a également renforcé sa communication dématérialisée avec de nouveaux canaux de diffusion : organisation d'un ciné-débat en amont de la manifestation, envoi de newsletters, relais de communication comme l'organisation française du « Jour de la Terre », diffusion d'un film réalisé par le service communication ou encore via le site Internet Développement Durable de la Ville, qui a permis d'illustrer en détails et de manière ludique l'ensemble du programme.



Le Passeport Développement durable :

En 2015, la Ville et les Correspondants développement durable ont proposé à toutes les familles rueilloises, de participer à ce parcours ludique et pédagogique sur la thématique du Développement durable. Le principe ? A travers un parcours de douze épreuves, aller à la rencontre de professionnels (agents municipaux, associations, entreprises locales) ou de citoyens agissant en faveur du développement durable, afin de mieux comprendre comment cela se décline localement.

En 2016, le Passeport a évolué. Plus concis, plus interactif, les jeunes rueillois ont dû le retirer lors des Rendez-Vous du Développement Durable où ils ont réalisé sur place un jeu de piste leur permettant d'échanger avec les exposants, pour répondre à toutes les questions.

Lancement du Site Internet

La Ville a lancé un site Internet dédié pour valoriser les actions développement durable : www.rueilmalmaisonvilledurable.fr.

Celui-ci a été conçu entièrement par le service Développement durable, qui en assure la mise à jour régulière grâce aux contributions des services municipaux.

Organisation d'événements dans le cadre de la COP 21 :

Le service Développement Durable a souhaité saisir l'occasion de la COP21 pour sensibiliser le grand public aux enjeux de l'environnement et du climat, et valoriser l'engagement de la Ville.

Différents événements ont été organisés :

- Une visite par les élus de l'exposition « Solutions COP21 » au Grand Palais, où, pendant toute la semaine de la COP21, des expositions, conférences, rencontres et tables-rondes, ont accueilli 50 000 visiteurs.
- Une conférence au format « ciné-débat » (le 10 décembre 2015), sur les conséquences du changement climatique et les enjeux de la COP21, suivie de la projection du film « La Glace et Le Ciel » de Luc Jacquet.
- Une deuxième soirée « ciné-conférence » (le 18 mai 2016), sur la signature et la mise en œuvre des accords de Paris, suivie de la projection du film « Il était une forêt » de Luc Jacquet.

| Dénomination | Nombre d'événements | Nombre de personnes sensibilisées (valeur 2015) |
|--------------------------------------|--|---|
| Rendez-vous du Développement durable | 1 Salon de 2 jours | 3 500 |
| FAEP | 3 soirées (ouverture, mi-parcours et clôture) 3 happy hours | 70 |
| Comptoir DD | 3 comptoirs DD | 300 |
| Ciné-conférences | 2 soirées | 150 |
| COP21, Visite Grand Palais | 1 visite pour les élus | 15 |



5-2 : L'animation des réseaux

Contexte

La Ville, à travers le service Développement durable, anime deux réseaux dynamiques, relais d'actions auprès des services municipaux et auprès des habitants.

Le réseau des Référents développement durable a été créé au mois de mai 2009. Il représente :

- ✓ Une cinquantaine d'agents répartis dans tous les services municipaux ;
- ✓ Un relais entre le service Développement durable et les autres services.

Les référents développement Durable ont contribué activement à l'élaboration du plan de déplacement des employés, à la mise en place du tri sélectif, à l'élaboration d'un guide des déplacements ou encore aux deux campagnes de sensibilisation aux éco-gestes.

Le réseau des **12 Correspondants Développement Durable** des Conseils de Village.

Les correspondants Développement Durable des villages sont les ambassadeurs auprès des rueillois et de leur conseil de village des bonnes pratiques et informations relatives au Développement Durable. Soucieux de participer bénévolement à la vie « durable » de leur ville, ils travaillent en transversalité, entre commissions des différents villages afin de mettre en œuvre des projets aussi variés que le défi Familles à Énergie Positive, le compostage, fleur de trottoir ou encore des actions de sensibilisation relatives à la rénovation énergétique de l'habitat.

Réalisations 2015-2016

Réseau des référents Développement Durable :

- pour mieux appréhender l'actualité en matière de Développement Durable, une réunion de sensibilisation spécifique aux enjeux de la COP 21 a été proposée aux membres du réseau ;
- pour sensibiliser les référents au gaspillage alimentaire, des ateliers de cuisine « anti-gaspi » ont été organisés à leur attention dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets ;
- une visite du centre de tri de Gennevilliers a également été organisée afin de mieux comprendre la chaîne de traitement des déchets.

Réseau des Correspondants Développement Durable :

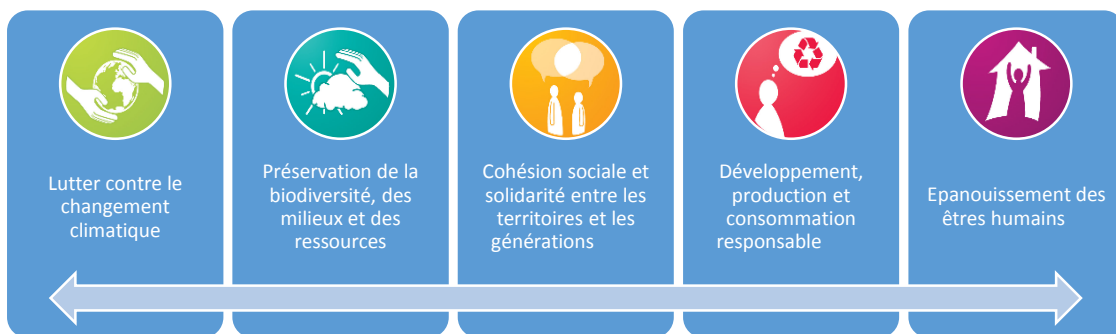
- Afin de favoriser la montée en compétences des correspondants sur des thématiques spécifiques, le service Développement Durable s'est appuyé sur les services municipaux afin qu'ils puissent présenter leur activité dans des actions relatives au Développement Durable (Espaces Verts : politique de diminution des intrants-phytosanitaires ; Environnement : PLPD et fonctionnement de la collecte des déchets).

- 3 Comptoirs DD (points rencontre) ont été organisés par les Correspondants afin de promouvoir les projets de villages et recruter des familles dans le cadre du Défi Familles à Énergie Positive
- 3 nuits de la thermographie ont été organisées dans 3 villages différents afin de sensibiliser la population sur les enjeux de la rénovation énergétique de l'habitat et de l'audit thermique dans un projet de rénovation.

Perspectives 2016 :

Réseau des Correspondants Développement Durable :

Renforcement du cycle de sensibilisation/formation avec une animation bi-mensuelle sur des thématiques différentes.



5-3 : Eco-exemplarité de la Mairie

Contexte :

De part son activité, la Mairie a un fort impact environnemental à travers divers domaines tels que la biodiversité, l'énergie, les déplacements ou encore les achats responsables (papiers, cartouches, restauration, etc). En tant qu'acteur public, elle se doit d'agir pour réduire son impact en sensibilisant ses agents et en changeant ses pratiques, cela contribue à donner l'exemple à la population et la mobiliser.

Afin de réduire sa consommation de consommables la Ville a ainsi mis en place une stratégie s'appuyant sur deux leviers :

- **En interne**, par la mise en place d'une politique d'impression intégrant :
 - Une réflexion sur le choix et l'utilisation optimale des machines,
 - La réduction du nombre des imprimantes individuelles très consommatrices,
 - Une campagne de sensibilisation sur la réduction des impressions et le tri,
 - La dématérialisation d'un grand nombre d'invitations à des événements organisés par la Ville,
 - Une formation aux bonnes pratiques.

- **A destination de la population**, par la dématérialisation des procédures :
 - Il est possible de demander à distance plusieurs types d'actes : naissance, mariage et décès,
 - Il est possible de régler plusieurs prestations délivrées par la Ville en ligne comme : les accueils de loisirs, les études surveillées ou encore les prestations d'accueil dans les structures de petite enfance
 - Il est également possible de consulter ses données personnelles et de facturation pour ces mêmes services.

La dématérialisation des procédures à destination de la population a pour incidence principale la diminution des déplacements des rueillois qui a un fort impact dans les émissions de Gaz à Effet de Serre(GES) imputés au fonctionnement de la mairie.

Réalisations 2015 – 2016

- **Description :**

Finalisation de la campagne « éco-gestes » :

Les référents Développement Durable se sont investis pour finaliser la campagne eco-gestes en prêtant leur image pour illustrer des gestes simples qu'il est possible de mettre en œuvre au bureau. Deux affiches ont été publiées en 2015 dont une portant sur le gaspillage alimentaire et faisant suite à la campagne de pesée des restes de plateaux au restaurant communal.

Dématérialisation des procédures (Portail familles) :

La mise en place des différents services s'est faite de manière progressive. Ainsi en Juin 2014, le portail famille permettait de régler quelques activités periscolaires comme l'étude surveillée ou l'accueil de loisirs. En septembre 2014, l'inscription à l'école des sports a été rendue possible par le biais du portail famille (80% des places sont réservées aux inscriptions en ligne, 20% au guichet). En mai 2015 les familles ont pu régler les prestations d'accueil dans les établissements petite enfance. Depuis octobre 2015, les parents peuvent, en plus des inscriptions aux activités périscolaires, les modifier ou les clôturer.

➤ **Indicateurs :**

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--|-----------|-----------|--|
| Nombre de feuilles de papier consommées : | 5 190 000 | 4 914 500 | 4 547 000 | 4387500 |
| Chiffre global de mise sous plis pour les invitations de la Ville : | 147 632 | 101 152 | 108 419 | 105 707 |
| Consommation de toners et de toners d'imprimante : | / | / | 1385 | 759 |
| Nombre de cartouches et toners recyclés : | / | / | 711 | 759 (décompte des toners de photocopieurs inchiffrable) |
| Nombre de visiteurs uniques du portail familles : | / | / | 26 136 | 40 089 |
| Statistique de paiement (Accueils de loisir) : | / | / | 34.58% | 61.62% |
| Statistique de paiement (Étude supervisée) : | / | / | 33.40% | 63.93% |
| Statistique de paiement (Petite Enfance) : | / | / | 50.05% | 65% |

Perspectives 2016 - 2017 :

Changement des copieurs dans les services.

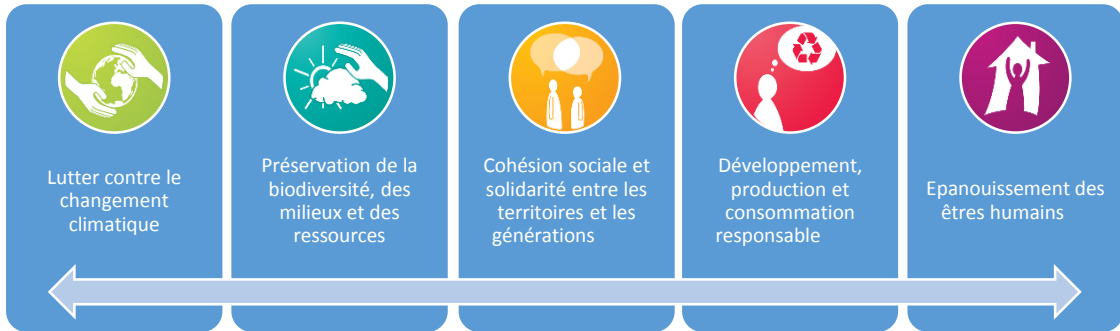
Plus performant, les copieurs délivreront les impressions sur présentation d'un badge. Une garantie supplémentaire de ne pas éditer de documents inutiles car il sera possible d'annuler une impression depuis le copieur.

Dématérialisation des procédures (Portail familles).

Trois évolutions à l'étude :

- La dématérialisation des inscriptions scolaires (seulement la partie "dossier de pré-inscription). pour 2017

- La dématérialisation des factures pour septembre 2016 ainsi que des justificatifs pour les frais de garde pour 2017 (nécessaire dans les démarches d'impôts).
- Dématérialisation des pré-inscription en crèches pour août 2016.



5-4 : Sensibiliser les Rueillois aux économies d'énergie

Contexte :

Chaque année depuis 2012, la Ville de Rueil-Malmaison lance le défi « Familles à énergie positive ». La Ville a été la première en Île-de-France à s'engager dans la démarche.

Initié en 2008 en France par l'association Prioriterre, le projet «Familles à énergie positive» incite les foyers participants à faire des écogestes pour réaliser des économies d'énergie. Le défi, à la fois ludique et pédagogique, a pour but de réaliser au minimum 8% d'économies d'énergie sur les consommations domestiques de gaz, d'électricité ou/et d'eau durant la période de chauffe courant du 1^{er} décembre à fin mai. Les familles sont regroupées en équipe menée par un capitaine pour répondre à leurs questions et les motiver. Elles disposent d'outils ludiques et de conseils en ligne pour suivre leur progression tout au long du défi.

En parallèle, afin de permettre aux Rueillois de se former aux problématiques liées à un projet de rénovation énergétique, l'association THERMIE organise chaque année un cycle de conférences autour des travaux et des économies d'énergie qui permettent de réaliser des économies d'énergie (co-génération, solaire, isolation thermique par l'extérieure, etc...). En 2015/2016 ce cycle compte 22 conférences avec la participation de professionnels tels que des architectes ou thermiciens.

Réalisations 2015 - 2016

➤ Description :

Lancement du volet déchets dans le défi « Familles à Énergie Positive ».

L'objectif de cette nouveauté est double. En premier lieu permettre aux anciennes familles de renouveler l'expérience du défi et de persévérer dans leur engagement de réduction des consommations d'énergie. En second lieu, il s'agit de permettre aux familles d'adopter une démarche globale allant vers une consommation plus sobre, tant sur le plan de l'énergie que de l'alimentation ou de la production de déchets.

| Dénomination indicateurs : | Valeur initiale de l'indicateur : 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--|------------|------------|------------|
| Nombre de familles inscrites au défi FAEP (cumulé) : | 63 | 107 | 175 | 233 |
| Économies d'énergie réalisées dans le cadre du défi (kwh) : | 114 000 kwh | 70 000 kwh | 15 707 kwh | 25 208 kwh |
| Nombre de conférences sur la rénovation énergétique de l'habitat : | 0 | 8 | 8 | 22 |

➤ **Budget dédié :**

| Actions : | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Familles à Énergie Positive : | 4 975€ | 3 600€ | 3 600€ | 3 540€ |

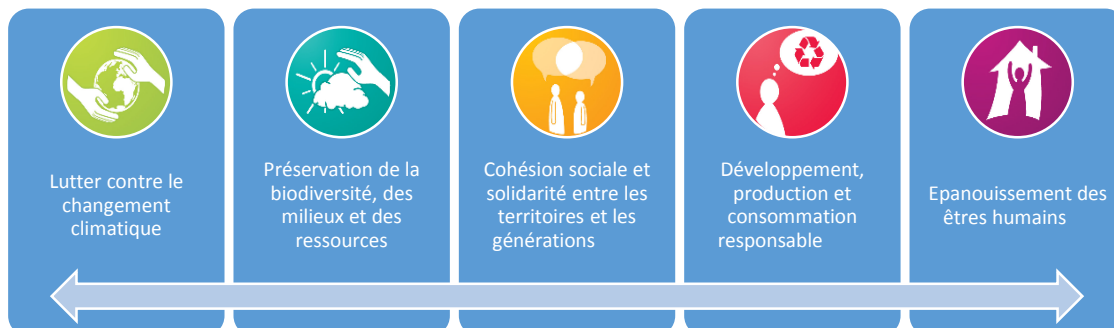
Perspectives 2016 - 2017 :

Lancement de la saison 5 du défi « Familles à Énergie Positive » et du volet mobilité

Comme pour le volet déchet, l'objectif est de permettre aux Rueillois d'adopter un comportement plus sobre dans leurs modes de consommations, ici, leurs modes de déplacement.

Mettre en place une opération de distribution gratuite d'ampoules LED auprès des habitants

Cette opération est lancée à l'échelle nationale dans tous les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte de moins de 250 000 habitants, dans le cadre d'une convention qui lie le Ministère de l'environnement et EDF. Elle vise à distribuer 1 million d'ampoules aux ménages aux revenus modestes, afin de réaliser des économies d'énergie et d'accélérer la transition énergétique.



LEXIQUE

CAMV : Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien

PCET : Plan Climat-Energie Territorial

GES : Gaz à Effet de Serre

TEPCV : Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

PDUIF : Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France

ADEME : Agence Départementale de la Maîtrise de l'Energie

CCAPH et CIAPH : Commissions d'accessibilité Communales et Intercommunales

Ad'AP : « Agenda d'Accessibilité Programmée »

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

PDA : Plan de déplacement des Administrations

PLRE : Plateforme Locale de la rénovation énergétique

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

DSP : Délégation de service public

COP21 : 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur le changement climatique

FAEP : « Familles à énergie positive »